

Entretiens de la Sorbonne  
Actualités du droit de l'environnement

Petit-déjeuner Débat

# L'Europe en ordre de bataille avant la conférence de Copenhague



**Mercredi 18 novembre 2009**



UNIVERSITÉ  
PANTHÉON-ASSAS  
PARIS II  
DROIT - ÉCONOMIE - SCIENCES SOCIALES

Entretiens de la Sorbonne  
Actualités du droit de l'environnement



Petit-déjeuner Débat

L'Europe en ordre de bataille  
avant la conférence de  
Copenhague

**C.E.R.D.E.A.U.**

➤ **Le point de vue des milieux d'affaires**

**Laurent CORBIER**

*Directeur adjoint du Développement Durable et du Progrès Continu, AREVA*

*Président de la Commission de l'environnement et de l'énergie de la Chambre de commerce internationale*

➤ **Le « paquet législatif » communautaire**

**Patrick THIEFFRY**

*Avocat aux barreaux de Paris et New-York*

*Professeur associé à l'Université Paris 1*

## 1992-2009 : 17 ans déjà

- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 9 mai 1992
- Protocole de Kyoto du 10 décembre 1997



- 1992 : Rio et l'éco-taxe (avortée)
- 2003 : marché de quotas (renvoi)
- **2007 : plan d'action-climat**
  - - 20 % consommation d'énergie
  - - 20 % GES 2020/1990 (– 30 % si accord international)
    - marché de quotas GES : enchères + extension à 50 % des GES
    - – 10 % autres secteurs: industries sous les seuils, transports, agriculture déchets
  - 20 % d'énergie renouvelable (contraignant 2020)
    - et 10 % de biocarburants dans les transports
- **23 avril 2009 → paquet législatif**  
5 directives, 1 règlement, 1 décision

## Le paquet législatif du 23 avril 2009



**Décision** n° 406/2009 du 23 avril 2009, relative à **l'effort à fournir** par les États membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction...

**Directive** 2009/28 du 23 avril 2009, relative à la promotion de l'utilisation de **l'énergie** produite à partir **de sources renouvelables**

**Directive** 2009/29 du 23 avril 2009 modifiant la directive 2003/87 afin **d'améliorer** et **d'étendre** le système communautaire d'échange de **quotas d'émission**...

**Directive** 2009/30 du 23 avril 2009, modifiant la directive 98/70/CE en ce qui concerne les **spécifications relatives à l'essence**, au carburant diesel et aux gazoles ainsi que l'introduction d'un mécanisme permettant de surveiller et de réduire les émissions...

**Directive** 2009/31 du 23 avril 2009, relative au **stockage géologique** du CO2

**Règlement** n° 443/2009 du 23 avril 2009, établissant des **normes de performance** en matière d'émissions **pour les voitures** particulières neuves dans le cadre de l'approche intégrée de la Communauté visant à réduire les émissions de CO2 des véhicules légers

## marché de droits d'émission

**directive** 2009/29 du 23 avril 2009, modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre



### ➤ 2013: système harmonisé d'allocation

- **quantité totale UE** = quantité 2010 – 1,74% par an soit - 20% en 2020 (maxi 1 720 millions quotas)
- **principe de mise aux enchères**
  - répartition entre les Etats membres:
    - 88 % selon quote-part 2008 ou moyenne 2005-2007
    - 10 % → 19 EM dans but « solidarité et croissance »
    - 2 % → 9 EM d'Europe centrale
  - produit : 50 % → frais, réduction émissions, énergies renouvelables, mesures contre déboisement, transferts de technologies et facilitation de l'adaptation, R&D, CSC...
- **3 exceptions: allocation gratuite**
  - production d'électricité (car répercutée) ssi chauffage urbain, cogénération haut rendement, préexistant + retard infrastructures
  - autres: 80 % de leur quote-part 2005-2007 en diminution tendancielle vers 30 % en 2020 et 0 en 2027
  - 5 % réserve pour nouveaux entrants (dont 300 MQ pour 12 projets de démonstration de CSC)

- 2013: risque de fuites de carbone
- ssi pas d'accord international /  $\leq + 2^\circ$ 
  - « cela pourrait causer une augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans les pays tiers dans lesquels l'industrie en question ne serait pas soumise à des restrictions comparables en matière d'émissions de carbone »
- risque « **significatif** » : possibilité de **mesures financières**
  - en raison des surcoûts  
/ référentiels ex-ante d'émissions avec technologies les + avancées
  - mais ce seraient des aides d'État!
- risque « **important** » : **gratuité intégrale** des quotas si
  - $\Delta$  coûts  $\geq 5\%$  **et** intensité échanges  $\geq 10\%$  **ou**
  - $\Delta$  coûts  $\geq 30\%$  **ou**
  - intensité échanges  $\geq 10\%$
- évolutions envisagées: intégration des importateurs, modulation du nombre de quotas des secteurs concernés...

## répartition de l'effort supplémentaire

**décision** 406/2009 du 23 avril 2009, relative à l'effort à fournir par les États membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction



- émissions non couvertes par le système de quotas
- des “catégories” énergie, procédés industriels, utilisation solvants et autres produits, agriculture, déchets
- répartition selon PIB par habitant (% / 2005):
  - **frein à la croissance**: Bulgarie +20 %, Roumanie +19 %, Pologne +14 % ... et < moyenne 2008-2010 dès 2013
  - **réduction**: Danemark et Irlande -20 %, Autriche, Pays-Bas, RU - 16%, **France -14 %** ... et être sur la trajectoire en 2013
- flexibilité: prélèvement ou report  $\leq 5$  % sur exercice suivant, transfert  $\leq 5$  % à un autre Etat membre
- sanctions: déduction n+1 et plan d'action

## captage et stockage géologique (CSC) directive 2009/31 du 23 avril 2009 relative au stockage géologique du CO<sub>2</sub>

- discrétion des EM (y compris intra-territorialement)
- exploration et sélection du site de stockage
  - permis d'exploration (principe de transparence)
  - caractérisation d'un « complexe de stockage »
  - évaluation: modèle géologique tridimensionnel, comportement dynamique
  - sélection si pas de risque significatif (fuite, environnement, santé)
- exploitation du site de stockage → confinement permanent
  - permis de stockage (principe de transparence)
    - plan de surveillance
    - plan de mesures correctives
    - garantie financière → surveillance, fermeture, « postfermeture », restitution de quotas si fuite...
  - injection des flux de CO<sub>2</sub> ≤ substances du captage ≠ déchets et autres
  - système de surveillance de routine + ponctuel (si fuite, irrégularité, etc.)
- fermeture du site de stockage → transfert à l'autorité
  - fuite, irrégularité, manquement → retrait du permis → transfert automatique
  - prévisions du permis ou demande → « scellement », « postfermeture » + confinement définitif et 20 ans → transfert + contribution surveillance 30 ans

## véhicules et carburants

**règlement** n° 443/2009 du 23 avril 2009, établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves

- « accord volontaire » ACEA de 1998: résultats mitigés
- exigences d'émissions spécifiques moyennes: **120 g CO<sub>2</sub>/km**
  - objectif flotte/constructeur 2015 =  $130 + 0,0457 (M - 1372)$   
(65 % de la flotte en 2012, 75% en 2013, 80 % en 2014)
  - dérogations sur demande pour constructeurs indépendants
    - < 10.000 VP/an : objectif compatible avec son potentiel et le marché
    - $10.000 < x < 300.000$  VP/an : - 25 % / 2007 (ou à défaut, MTD)
  - **prime s/ excédents = 95€ / g (jq. 2018: 1<sup>er</sup> g = 5€, 2<sup>e</sup> g = 15€, 3<sup>e</sup> g=25€)**
- carburants: « réduction supplémentaire » de 10 g de CO<sub>2</sub>/km
  - ✓ **directive** 2009/30 du 23 avril 2009, modifiant la directive 98/70/CE en ce qui concerne les spécifications relatives à l'essence, au carburant diesel et aux gazoles ainsi que l'introduction d'un mécanisme permettant de surveiller et de réduire les émissions de gaz à effet de serre
  - réduction de 10 % des émissions 2020 sur cycle de vie des carburants
    - dont 2 % innovation (piégeage, véhicules électriques,...) et 2% MDP
    - dont biocarburants SSI « durables »

## promotion de l'énergie renouvelable

**directive** 2009/28 du 23 avril 2009, relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables



- susciter mutation des bouquets énergétiques → ressource, pollution, CO2...
- objectifs 2010 indicatifs: énergie **12%**, électricité **22,1%**, biocarburants **5,75%**
  - ✓ directive 2001/77 du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables
  - ✓ directive 2003/30 du 8 mai 2003, visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports
- plan d'action climat → objectifs 2020 contraignants
  - énergies renouvelables **≥ 20%**, biocarburants **≥ 10%**
  - sécuriser les investisseurs, favoriser l'utilisation
    - promouvoir ≠ imposer → protecteur-payé ≠ PPP
    - logique de marché ≠ instruments économiques:
      - facteur de délimitation de l'assiette des objectifs nationaux (95 CE)
      - tempérament au caractère contraignant des objectifs nationaux
      - facilitateur de la réalisation des objectifs nationaux



Petit-déjeuner Débat

L'Europe en ordre de bataille  
avant la conférence de  
Copenhague

**C.E.R.D.E.A.U.**

➤ **Le point de vue des milieux d'affaires**

**Laurent CORBIER**

*Directeur adjoint du Développement Durable et du Progrès Continu, AREVA*

*Président de la Commission de l'environnement et de l'énergie de la Chambre de commerce internationale*

➤ **Le « paquet législatif » communautaire**

**Patrick THIEFFRY**

*Avocat aux barreaux de Paris et New-York*

*Professeur associé à l'Université Paris 1*